

Mont-Laurier, le 4 mars 2025

À l'attention du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

**Objet : Mémoire de l'Association de protection de l'environnement des Hautes-Laurentides (APEHL)
sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) de Mont-Laurier**

Par la présente, l'Association de protection de l'environnement des Hautes-Laurentides exprime ses préoccupations quant au projet d'agrandissement du LET de Mont-Laurier. Après avoir analysé la proposition de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) ainsi que les arguments des requérants ayant mené à ce BAPE, nous souhaitons porter à votre attention les points suivants :

1. Nuisances environnementales et qualité de vie

Les nuisances soulevées, notamment les percées visuelles sur le futur LET, le bruit des équipements, les odeurs et la prolifération d'oiseaux, suscitent de vives inquiétudes. L'APEHL demande à la RIDL de mettre en place toutes les mesures nécessaires pour en limiter l'impact.

2. Absence d'un plan alternatif (Plan B)

L'APEHL déplore l'absence d'une solution de rechange présentée par la RIDL, privant ainsi les citoyens d'une vision comparative leur permettant de prendre une décision éclairée. Nous demandons au BAPE d'évaluer la possibilité d'un déménagement vers un site plus approprié, si un doute raisonnable persiste qu'un déménagement pourrait être plus bénéfique pour l'environnement et les citoyens.

3. Protection des milieux humides et gestion des eaux

L'impact environnemental de la destruction des milieux humides présents sur le site, ainsi que la gestion des eaux et leur écoulement, en particulier en lien avec le ruisseau Villemaire, restent flous. L'APEHL demande que ces enjeux soient clairement documentés et évalués.

4. Objectifs de réduction des déchets

La cible actuelle de matières résiduelles éliminées par personne (525 kg), déjà atteinte, semble figer toute ambition supplémentaire. Or, nous croyons qu'une révision à la baisse de cet objectif constituerait une opportunité pour mobiliser citoyens et entreprises autour d'un projet régional innovant et fédérateur. L'APEHL encourage la MRC d'Antoine-Labelle et la RIDL à adopter une approche plus ambitieuse en matière de sensibilisation et de réduction des déchets à la source.

5. Gouvernance et suivi environnemental

L'APEHL regrette l'absentéisme de certains membres du comité de vigilance ainsi que le manque de données et de communication concernant la contamination des eaux souterraines du site actuel. Une grande rigueur dans le suivi environnemental est essentielle pour garantir la confiance des citoyens.

En conclusion, l'APEHL invite les parties prenantes à adopter une vision plus proactive et durable pour la gestion des déchets dans la région.



Véronique Paul
Vice-président, APEHL

